

Zeitschrift: Folklore suisse : bulletin de la Société suisse des traditions populaires = Folclore svizzero : bollettino della Società svizzera per le tradizioni popolari

Herausgeber: Société suisse des traditions populaires

Band: 40 (1950)

Heft: 4

Artikel: Chronique du "Glossaire" V. : la broie

Autor: Schüle, E.

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1005749>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

**FOLKLORE
SUISSE**

BULLETIN
DE LA SOCIÉTÉ SUISSE DES TRADITIONS POPULAIRES

Paraît quatre fois par an

40^e Année

N° 4*

1950



Chronique du «Glossaire» V.

La broie.

Par E. Schüle, Crans-sur-Sierre.

Presque partout en Suisse romande, la culture des plantes textiles est aujourd'hui abandonnée. Elle n'est plus qu'un souvenir du «bon vieux temps» où le paysan produisait lui-même ce dont il avait besoin.

Mon intention n'est pas de décrire ici les nombreuses opérations qu'on faisait subir au chanvre et au lin pour obtenir de la bonne filasse. Sur les procédés techniques employés en Suisse romande et sur la terminologie patoise de cette industrie domestique, on trouvera des indications détaillées dans la riche étude de W. Gerig, *Die Terminologie der Hanf- und Flachskultur in den frankoprovenzalischen Mundarten*¹. Je n'évoquerai qu'une seule phase de ces travaux, celle qui consiste à séparer les fibres textiles des parties ligneuses de la tige. A cet effet, on brise les tiges préalablement rouies et séchées, au moyen d'une broie par exemple : c'est là le procédé le plus répandu en Suisse.

En préparant pour le *Glossaire des patois de la Suisse romande* l'article *braka* «broie», nous avons considéré ce terme dans ses rapports avec ses synonymes et notamment avec le mot *battioire*². Nous avons ainsi pu dresser la carte linguistique reproduite ci-contre (fig. 2). Elle distingue les endroits où les enquêtes du *Glossaire* de 1900/10 ont relevé pour la broie à chanvre une seule ou deux appellations patoises. Si on interprète cette carte avec prudence — les souvenirs des personnes qui n'ont plus vu elles-mêmes travailler le chanvre risquent parfois d'être imprécis et il peut y avoir des lacunes dans notre documentation —, elle permet de délimiter les régions de la Suisse romande dans lesquelles on traitait le chanvre au moyen d'une seule broie ou successivement sur deux instruments distincts, l'un plus grossier, l'autre plus léger³. Les cantons de Vaud et de Fribourg en majeure partie,

¹ «Wörter und Sachen», Beiheft 1, Heidelberg 1913.

² Voir *Glossaire*, II, 715 ss. (*braka* et famille); II, 291 (*batyorè* et famille).

³ Aux endroits marqués sur la carte d'un point barré, les correspondants nous ont indiqué non deux substantifs, mais deux verbes au sens de «broyer le chanvre». C'est là sans doute un indice qu'on macquait le chanvre deux fois, mais non forcément au moyen de deux instruments différents.

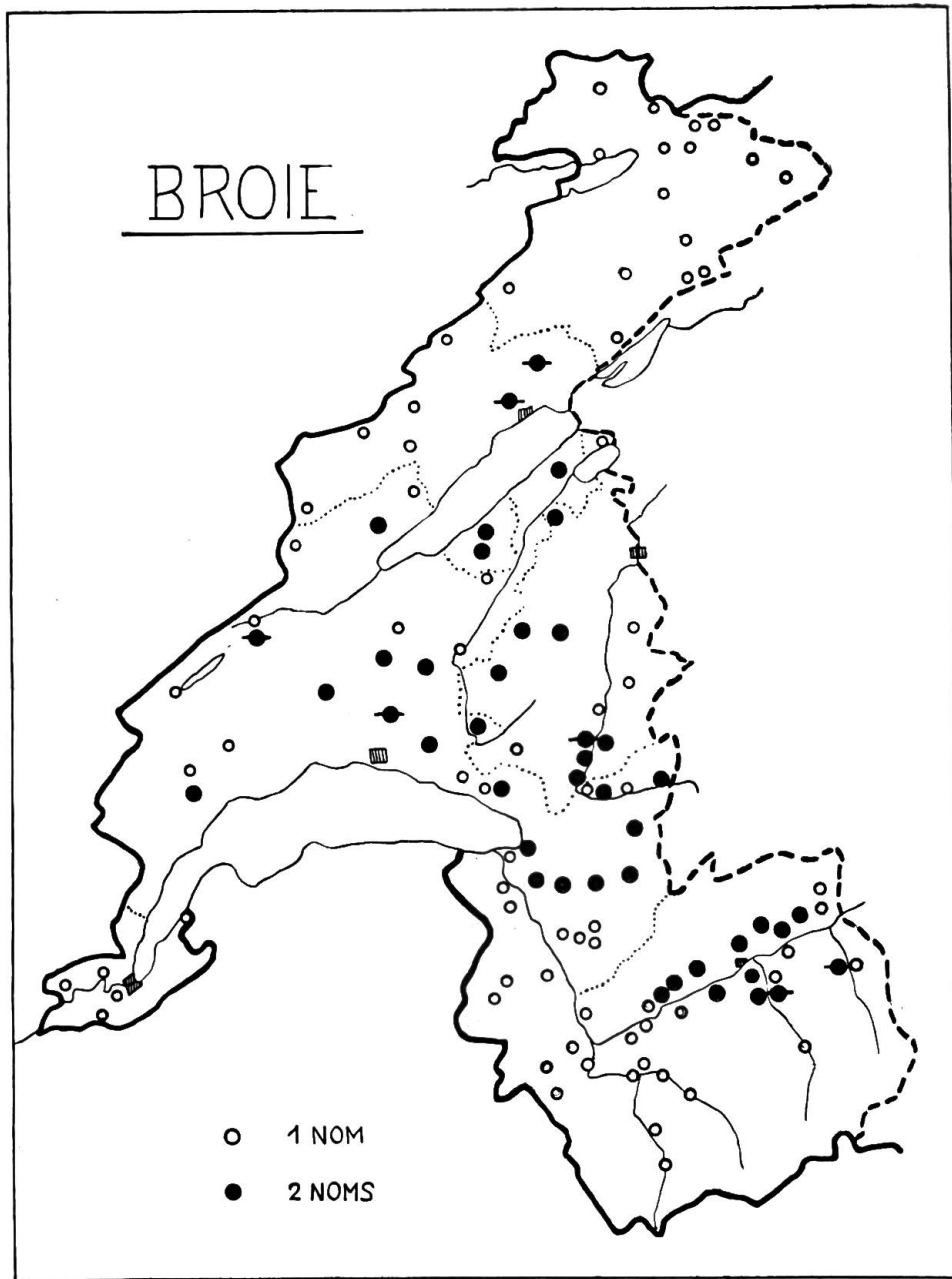


Fig. 2

ainsi qu'une région du Valais central, avec Sion comme centre, utilisaient deux types de broies. Le Jura presque tout entier, le canton de Genève et le Bas-Valais n'en connaissaient qu'un seul, mais cela ne veut pas dire qu'on y traita le chanvre avec moins de soin. Il faut chercher ailleurs l'explication de cette diversité régionale.

La broie est une invention du moyen-âge. Tout porte à croire que c'est d'un pays germanique (Hollande, Allemagne ou

Suisse alémanique) qu'elle a pénétré en Suisse romande. Les premières mentions assurées qu'on en rencontre dans les documents romands datent du XVII^e siècle¹. Elles sont donc bien tardives.

Avant l'introduction de la broie, le procédé le plus courant pour obtenir la filasse a dû être le teillage à la main. Un «Mémoire sur le chanvre» de 1760² le définit en ces termes: «Tout le monde savait comment on teille le chanvre. On casse la tige du côté de la racine et mettant le doigt entre le fil [c.-à-d. la fibre] et la tige, on vient à bout de le séparer. Ce travail est long, puis qu'il faut tenir chaque branche l'une après l'autre.»³ Comparé à cette technique ancienne, le travail fait par la broie constituait évidemment un grand progrès.

Or il ne faut pas s'imaginer que l'emploi d'une nouvelle machine agricole entraîne aussitôt l'abandon des anciens procédés de travail. On a continué longtemps par exemple à se servir du fléau — à côté de la machine à battre combien plus rationnelle — pour avoir de la belle paille qui pût servir à faire des liens ou à couvrir le toit. On a continué également à teiller à la main après l'introduction de la broie. En effet, le souvenir du teillage s'est conservé un peu partout en Suisse romande jusqu'à nos jours. A la fin du siècle passé, on le pratiquait encore régulièrement dans les régions à broie unique surtout: Jura, Genève, Bas-Valais. On y teillait encore les belles tiges longues du chanvre parce qu'on craignait que la belle filasse ne fût détériorée par le macquage. En revanche, tout chanvre de qualité inférieure passait sous la broie. Pour les tiges de deuxième et troisième choix, on pouvait se contenter d'une préparation assez sommaire: une seule variété de broie suffisait parfaitement. — D'autres facteurs que ce souci de la qualité aidaient parfois à maintenir le teillage, telle par exemple l'habitude qu'avaient gardée les femmes d'Isérables (Valais) d'emporter un petit paquet de chanvre lorsqu'elles allaient au travail et de le teiller en marchant.

Dans les régions où les cultures de plantes textiles étaient d'une certaine étendue et notamment sur le Plateau, plus ouvert au progrès agricole, on n'a pas hésité à introduire des procédés de travail encore plus rationnels. On y a adopté des broies perfectionnées, c.-à-d. spécialisées pour exécuter une partie seulement du travail. L'outil s'est donc dédoublé en une forme lourde

¹ Voir *Glossaire*, II, 291 et 760.

² *Recueil de Mémoires concernant l'économie rurale*, par une Société établie à Berne [Soc. économique de Berne], tome I, 1760, p. 200.

³ L'auteur continue: «La seconde méthode est de briser le chanvre. Je ne m'arrêterai pas à décrire ici la machine dont on se sert pour cela, elle est aussi connue que simple».

servant au dégrossissage des tiges et en une variante légère qui achevait le macquage. Comme ce double broyage permettait de traiter même le chanvre de première qualité avec le soin voulu, on recourut de moins en moins au teillage et l'on put désormais renoncer sans désavantage à ce long et pénible procédé d'autrefois.

D'où est venue l'impulsion de ce perfectionnement technique ? Quand on constate que le broyage double n'est attesté que très sporadiquement outre-Jura et qu'il semble inconnu en Savoie, dans la Vallée d'Aoste et au Piémont, quand on le retrouve par contre en Suisse alémanique, on peut supposer que c'est de là qu'il a pénétré en Suisse romande. Toutefois aucune constatation de fait n'est venue jusqu'à présent confirmer cette hypothèse.

Mais revenons à notre carte linguistique (fig. 2). Nous savons maintenant quelle réalité se cache derrière ses sigles forcément schématiques: d'une part teillage encore pratiqué, seul le chanvre de qualité inférieure étant macqué (= 1 nom de broie), d'autre part progrès technique par l'utilisation de deux broies différentes (= 2 noms). De statique et statistique, notre carte devient dynamique puisqu'elle montre comment la technique perfectionnée du double broyage s'est propagée aux dépens de l'ancien teillage. Elle est un instantané, pris vers 1900 environ, d'une évolution qui aurait sans doute continué, si la Suisse romande n'avait pas purement et simplement abandonné la culture et la préparation des plantes textiles.

* * *

Hérémente (Valais) est un des rares villages où l'on cultive du chanvre encore de nos jours. On l'y broie deux fois¹, successivement sur les instruments qu'on voit ici représentés (fig. 1 et 3). Nos photographies servent d'illustration à ce qui est dit ci-dessus sur la spécialisation des broies. La *brèha* (fig. 1), outil massif et lourd dont les mâchoires sont taillées chacune dans un seul bloc de bois, ne brise les tiges que de manière assez sommaire. Après ce dégrossissage, le chanvre passe sous la seconde broie (fig. 3). Étant moins rigide, elle risque moins de casser les fibres textiles. En effet, si ses lames inférieures sont bien encastrées dans le bâti, celles de la mâchoire supérieure ont un certain jeu puisqu'elles sont simplement enfilées sur la cheville qui fait axe d'articulation. Quand on abat la mâchoire supérieure, les lames produisent un bruit clair de bois entre-choqué qui contraste singulièrement avec le bruit sourd, étouffé de la *brèha*. Cette particularité sonore a

¹ A Évolène (à 10 km.), on n'utilisait qu'un seul type de broie (communication de M. Maistre qui nous confirme aimablement la description de M^{me} Schmolke-Mellwig dans *Volkstum und Kultur der Romanen*, XV, 102-3).



Photo Sch. 1948.

Fig. 3. La broie légère d'Hérémente. Nom patois: *la traka*.

valu à la broie légère un nom expressif d'origine onomatopéique: elle s'appelle *la traka* à Hérémente, *la triketrake* ou *trinketrake* dans le village voisin de Vex.

La *brèha* d'Hérémente (fig. 1) mérite encore un moment notre attention. D'abord à cause de sa position inclinée qui semble bien être une particularité régionale: on se rappelle encore à Vex et à Lens que la broie lourde n'était pas toujours horizontale; son articulation reposait parfois sur le sol et non sur deux pieds comme on le voit d'habitude en Suisse. A remarquer ensuite la façon insolite dont la broyeuse d'Hérémente se place devant son instrument: en travaillant, elle tourne le dos au point d'articula-



Fig. 4. «Scène vaudoise — Battage du chanvre».

D'après une ancienne carte postale signée: Photographie des Arts, Lausanne.

tion de la *brèha*. Je ne sais s'il faut attribuer de l'importance à ce fait. Toujours est-il qu'il n'est pas courant en Suisse, et c'est pour sa rareté que nous reproduisons ci-dessous (fig. 4) une ancienne carte postale attestant la même particularité en pays vaudois.

* * *

Les seules manifestations folkloriques qui se soient développées autour de la broie sont les *braqueries* des Franches-Montagnes. Le broyage du chanvre ou du lin s'y faisait en commun. Les femmes et les jeunes filles de tout un hameau, de tout un village amenaient leurs broies auprès du hâloir commun, y faisaient sécher à tour de rôle leurs paquets de tiges et macquaient ainsi toute leur récolte en plantes textiles. Une fois terminé ce pénible et ennuyeux travail, il y avait fête et bal au village¹. — Nulle part ailleurs en Suisse romande, où l'on broyait pourtant aussi auprès d'un feu en plein air (Vaud, Fribourg), on n'a fait mention de réjouissances semblables.

* * *

Quelques documents intéressants sur la broie en dehors de la Suisse romande:
Vosges — cf. O. Bloch, *Lexique fr.-patois*, s. v. chanvre (broyage double).

¹ Voir *Glossaire*, II, 718; J. Beuret, *Mœurs et coutumes aux Franches-Montagnes*, 95 et *Folklore suisse* 1923, 53—54.

- Franche-Comté — cf. Ch. Beauquier, *Faune et flore pop.* II (Flore), 172 ss. (teillage des belles tiges, broyage du chanvre de qualité inférieure).
- Haute-Savoie — à confronter les termes patois *bllii* «teiller le chanvre» (Fenuillet) et *brecâ* «broyer le petit chanvre» (Constantin-Désormaux).
- Italie — cf. Jaberg-Jud, *Sprach- und Sachatlas Italiens*, cartes 1497 et 1497 a (broies inclinées en Italie centrale).
- Surselva grisonne — cf. K. Hager, *Flachs und Hanf . . . im Bündner Oberland*, 53^e Jahrbuch SAC, 1919 (la planche 3 représente une scène en tout point semblable à celle de notre fig. 4).
- Suisse alémanique — cf. *Schweiz. Idiotikon* surtout: V, 314 et VI, 1844; *Arch. trad. pop. et Folklore suisse passim* (Index s. v. Hanf, Flachs); E. Friedli, *Lützelflüh*, 367 (double broyage); Brockmann-Jerosch, *Schweizer Volksleben*, II, fig. 225 (hâloir).
- Catalogne — F. Carreras y Candi, *Folklore y costumbres de España*, I, 361 (broie inclinée); Alcover-Moll, *Dicc. cat.* I, 311—12.

La danse du coq. (*Lè dins di pou.*)

Par Jules Surdez, Berne.

Depuis l'introduction de la Réforme dans la partie méridionale de l'ancien Evêché de Bâle¹, la «bénichon» de la Saint-Martin², qui se fêtait jadis dans toutes les paroisses³ de cette Principauté épiscopale, réunie en 1815 au canton de Berne, n'est plus le moment de réjouissances par excellence de l'année que dans la partie catholique du Jura bernois et singulièrement dans les districts de Delémont et de Porrentruy.

Dans tous les ménages, jusqu'à la première guerre mondiale, et dans une moindre mesure depuis, on égorge un porc sur le tréteau (*trâté* s. m. ou *brésat* s. f.), on l'ébouillante dans la maie (*mé* s. f.), on le suspend aux crocs du *rétlā*, pour l'ouvrir, on le découpe en flèches de lard⁴, en jambons⁵, en bajoues⁶, en épaules⁷, en «épinées»⁸, etc.

Même au cours de la dernière grand'guerre, et malgré les sévères restrictions, on n'a jamais cessé de cuire, ne fût-ce qu'avec

¹ Les districts de Neuveville, de Courtelary et une grande partie de celui de Moutier.

² *Lê bni'son d lè Sin-Mèthçin.*

³ *barôtch*, *bèrètch* ou *barouètch.*

⁴ *fyqz dè lè.*

⁵ *tchinbon.*

⁶ *mèch* s. f.

⁷ *pāl* s. f.

⁸ *épnè* s.f., morceaux découpés dans l'épine dorsale.